



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Service des risques sanitaires liés à l'environnement,  
des déchets et des pollutions diffuses  
Sous-direction déchets et économie circulaire  
Pôle National des Transferts Transfrontaliers de Déchets*

Affaire suivie par : Géraldine DEHEPPE  
Courriel : pnntd@developpement-durable.gouv.fr  
Nos réf. : PNNTD-2022- **4360**

**Direction Générale de  
la Prévention des Risques**

Metz, le **27 JUIN 2022**

**PAPREC France**  
5-7, Rue des Piliers de la Chauvinière  
44800 SAINT HERBLAIN  
FR - France  
carolanne.verger@paprec.com

**Objet : Transferts transfrontaliers de déchets – consentement  
Notification n° FR 2022 003002**

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions du règlement n° 1013/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2006, vous avez déposé un dossier de notification afin d'obtenir l'autorisation de réaliser des transferts transfrontaliers de déchets.

Après examen de votre dossier, je vous informe que l'autorité compétente française accorde son consentement aux transferts de déchets aux conditions prévues dans les articles ci-dessous.

### Article 1 - Objet du consentement

Le présent consentement est accordé pour les transferts des déchets dont les caractéristiques précises sont indiquées dans ce tableau :

N° de notification	<b>FR 2022 003002</b>	Quantité	2400,000Tonnes (Mg)
Code (Bâle/OCDE)	AC170	Nature du déchet	Bois de classe AB : Bois et dérivés : 99.5% Métaux et gravillons : 0.5%
Code CE	19 12 07	<b>Destinataire</b>	
<b>Notifiant</b>		KRONOSPAN SL Barrio de Castaneres S/N 09199 BURGOS ES - Espagne	
PAPREC France 5-7, Rue des Piliers de la Chauvinière 44800 SAINT HERBLAIN FR - France		<b>Opération réalisée</b>	
		R3	
		<b>Producteur</b> COVED 03 Lieu Dit Villenue 03190 MAILLET FR - France	

Toute modification ultérieure des indications figurant dans le dossier de notification devra faire l'objet d'une information préalable de l'ensemble des autorités compétentes, notamment concernant les garanties financières.

## Article 2 - Validité du consentement

Cet accord est valable à compter du **05/07/2022** et jusqu'au **04/07/2023**, pour une quantité de 2400,000 Tonnes (Mg) et sous réserve du strict respect des dispositions réglementaires nationales et européennes en vigueur.

Le consentement deviendra caduc si les documents ci-dessous ne couvrent plus les transferts tout au long de la notification :

- autorisation d'exploitation de l'installation de traitement ;
- autorisation de négoce/courtage pour les courtiers concernés par la notification.

Cette transmission se fera à partir de l'application GISTRID (onglet « justificatifs »).

## Article 3 - Garantie financière

L'arrêté du ministre de l'écologie du 13 juillet 2011 relatif aux modalités de constitution des garanties financières en matière de transferts transfrontaliers de déchets définit la quantité active comme : « la quantité maximale de déchets en circulation couverts par la notification générale. La quantité de déchets en circulation à l'instant t prend en compte l'ensemble des transferts en cours à l'instant t. Un transfert est en cours dès son commencement et jusqu'à la remise à l'autorité compétente du certificat permettant de lever la garantie de ce transfert au sens de l'article 6, paragraphe 5 ou 6, selon les cas ».

En application de cet arrêté, le notifiant a établi une garantie financière de 23403,600 € au profit de l'autorité compétente française. Cette garantie a été calculée sur la base **d'une quantité active de 115,000 Tonnes (Mg)**, qui devra être respectée tout au long de la notification et ne pourra pas être dépassée.

En cas d'opération intermédiaire, la restitution de la garantie financière s'effectuera selon les modalités prévues par l'article 6.6 du règlement (CE) n° 1013/2006.

## Article 4 - Exigences relatives aux transferts des déchets

4.1 - Les transporteurs autorisés dans le cadre de la notification précitée sont listés en annexe 1.

4.2 - Le consentement aux transferts transfrontaliers n'est octroyé qu'au titre du règlement européen n° 1013/2006 du 14 juin 2006 et ne vaut pas autorisation ou agrément exigible en vertu d'autres textes nationaux ou européens.

4.3 - Le transfert de déchets, dangereux ou non, sur le territoire français est soumis aux dispositions des articles R.541-50 et R.541-60 du Code de l'Environnement qui imposent à un transporteur d'être autorisé pour le transport de déchets.

Avant tout transfert, le notifiant vérifiera, pour tous les véhicules retenus, la validité des polices d'assurance et, le cas échéant, celle du certificat de transport de matières dangereuses par route (ADR) lorsque la nature des déchets transportés l'exige. La copie de la police ou de l'attestation doit accompagner chaque transport. Au cas où, pendant la période des transferts, l'assurance du transporteur ou sa licence ne seraient plus valides, le consentement donné aux transferts deviendra automatiquement caduc.

Le notifiant transmettra au PNTTD, au fur et à mesure de leur expiration, les attestations d'assurance et preuves d'enregistrement des transporteurs. Cette transmission se fera à partir de l'application GISTRID (onglet « transporteur » de l'opérateur).

4.4 - Les pièces suivantes devront accompagner chaque transfert :

- le formulaire de mouvement dûment complété ;
- les copies des formulaires de notifications signés par l'ensemble des autorités compétentes ;
- la copie de l'autorisation de transport de déchets ;
- la copie du contrat notifiant-destinataire (ce document doit pouvoir être disponible sur demande).

## Article 5 - Transmission des documents de mouvements

En application du règlement européen précité, le notifiant doit transmettre au PNTTD sur l'application GISTRID l'ensemble des documents de mouvement dans les conditions décrites à l'article 16 dudit règlement.

## Article 6 - Conditions générales du consentement et motifs de son retrait

Le présent consentement est soumis au respect des conditions fondées sur l'ensemble des motifs visés à l'article 11 du règlement précité en cas d'élimination et à l'article 12 en cas de valorisation.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de l'article 9.8 du règlement précité, le présent consentement peut être retiré pour les motifs suivants :

- la composition des déchets n'est pas conforme à la description qui en est donnée dans la notification,
- les déchets ne sont pas valorisés ou éliminés conformément à l'autorisation dont est titulaire l'installation qui exécute l'opération,
- les déchets ont été ou doivent être transférés, valorisés ou éliminés d'une manière qui n'est pas conforme aux informations inscrites dans les documents de notification et de mouvement ou annexées,
- les conditions auxquelles les transferts sont soumis ne sont pas respectées.

## Article 7 - Délais et voies de recours

Un recours administratif peut être exercé dans les deux mois suivant la notification du présent courrier.

Le notifiant peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre la présente décision, devant le tribunal administratif compétent.

Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

## Pour information

A noter que les transferts objet du présent consentement peuvent être soumis à la TGAP. Nous vous invitons à consulter la rubrique "TGAP" le site internet : <https://www.impots.gouv.fr>

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Ministre en charge de l'Environnement  
et par délégation,

L'adjointe du Chef du Pôle National des Transferts  
Transfrontaliers de Déchets



Christine WIGNON

Copie adressée pour information à :

### Autorité de destination

SERVICIO DE CONTROL DE LA GESTION DE LOS RESIDUOS  
SERVICIO DE RESIDUOS Y SUELOS CONTAMINADOS. D.G. DE CALIDAD Y SOSTENIBILIDAD  
AMBIENTAL. JUNTA DE CASTILLA Y LEÓN  
c/ Rigoberto Cortejoso, nº 14  
47014 VALLADOLID  
ES - Espagne  
[castillayleonresiduos@jcyf.es](mailto:castillayleonresiduos@jcyf.es)

### Importateur

KRONOSPAN  
SL Barrio de Castaneres S/N  
09199 BURGOS  
ES - Espagne  
[alvaro.gonzalez@kronospan.es](mailto:alvaro.gonzalez@kronospan.es)

## ANNEXE 1

## Liste des transporteurs autorisés / list of approved carriers

Nom de la société	N° d'enregistrement	Adresse
ABC LOGISTIC & ECOCARGO, S.L.U.	B28244960	Poligono industrial Raos / Calle Fragata, 210 y 203 39600 Maliano ES - Espagne
Alfonso Rodriguez Palomar	PNTTD_2021_0105	C/Jesus Calvo Melendro 3-1°B 42003 SORIA ES - Espagne
AT MAZA S.L.	B61599205	Carrer Serrat del Vent, 38 8211 CASTELLAR DEL VALLES ES - Espagne
BADENAS TRUCKS SL	1700118759	Pol. Ind. pont del princep Avinguda emporda 49 17469 VILAMALLA ES - Espagne
CAJEBEL SL	B25277047	Cami de Benavent, 18 Nau 2 25124 ROSSELLO ES - Espagne
CARGAS Y LOGISTICA CORREDOR S.L.	B09583733	CL Graciliano urbaneja, 1 3-B 9680 BURGOS ES - Espagne
CELFATRANS S.L.	B44173698	C/ Miguel de Cervantes, nº5 5 C 44002 TERUEL ES - Espagne
Coordenadas Uteis Transportes Lda	514473916	Rua da GNR nº135 4535-036 Santa Maria da Feira PT - Portugal
DE PEDRO Y MOLINERO, S.L.	B42181115	Calle camino real nº.3-6-B 42190 GOLMAYO ES - Espagne
ECOTRUCK LOGISTIC Y LOGISTIC SL	PNTTD_2021_0455	Calle/ Celtiberia, 1-3°B 42110 OLVEGA - SORIA ES - Espagne
ETS LIBAROS	35038732000012	LUCANTE 32300 MOUCHES FR - France
FERTRANS SRL	1347580332	Via V. Alfieri nº128 20099 SESTO SAN GIOVANNI - MI IT - Italie
GENERAL CAMINOS, SL	PNTTD_2020_0007	APARTAT DE CORREUS, 135 8440 CARDEDEU ES - Espagne
GORITRANSBUR SL	B09408444	C/ Lopez Bravo 96-2 9007 BURGOS ES - Espagne
INTERTRANSBULK S.L.	B34265546	Av. Cardenal Cisneros 34004 Palencia ES - Espagne
J SUBIRADA SLU	PNTTD_2021_0452	Poligono Industrial Las Hazas nº6 44370 CELLA (Teruel) ES - Espagne
Joan Julia I Fills S.L	PNTTD_2020_0741	Carrer Colom, 34 2 A 17600 Figueres ES - Espagne
JOSE LUIS ALEGRE	B-44185460	Rio Mino, 13 1° Dcha E-44003 TERUEL ES - Espagne

JUAN BANON E HIJOS S.L.	B30528491	Contra Pinoso, km1 30510 YECLA ES - Espagne
Juan Jose Rodriguez Palomar	PNTTD_2021_0136	C/ Sta Teresa de Jesus 17-6C 42004 SORIA ES - Espagne
LOGISTICS CORPORATED SANTAG, S.A.	513169636	Rua das Musas Passeio dos Cruzados, 2.01 (bloco 3), Loja 9-A, (01.B) - 1990-171 LISBOA PT - Portugal
LUIS RECUENCO	PNTTD_2020_0843	CALLE DOCTOR FLEMING 28046 MADRID ES - Espagne
MANUEL LUIS LOPEZ CORREDOIRA	33338480A	Avenida da Coruna, 432 - 1B° 27003 LUGO ES - Espagne
MATA ARRUFAT I FILLS S.L.	B43605906	CL. Manel Soler, n.10 43820 CALAFELL ES - Espagne
NUMANCIA LOGISTICA	PNTTD_2021_0150	CL CAMINO REAL 3 6-B 42190 GOLMAYO ES - Espagne
OLAQUITRANS	PNTTD_2020_0997	8 CALLE EL SOL 9670 QUINTANAR DE LA SIERRA ES - Espagne
ONSELLA GLOBAL SERVICES SL	B99071318	C/ Celsa 19, IND Plaza 50197 ZARAGOZA ES - Espagne
RAFAEL GONZALEZ DESCARREGA	39858340F	Cl Barcelona Nro. 8 Piso 2 43740 MORA D'EBRE ES - Espagne
RUIZ MILA TRANSPORTS I LOGISTICS SLU	B63214118	Avinguda Cerdanyola, 75EN 3 8172 SANT CUGAT DEL VALLES ES - Espagne
SAS ARSONNEAU	33819985400013	1, route d'Angers 86200 LOUDUN FR - France
SERRANO PENTINAT, MARIA TERESA	77833803C	Carrer Barcelona, 8 2 43740 MORA D'ERBRE ES - Espagne
SERTRANIN SL	B16292286	Avda. Constitucion 39 16235 INIESTA (CUENCA) ES - Espagne
Servicios Logísticos del PLA, S.L	PNTTD_2020_1175	Pol. Ind. Colomer Via Publica interminada / S/N 25241 Golmes ES - Espagne
SUBITRANS, SL	B44132249	Polígono Industrial Las Hazas, nº 6 44370 CELLA ES - Espagne
SUBITUR TRANSPORTS	B55994684	AV Maria Fortuny / 83 2ON- Puerta 3 43203 REUS - TARRAGONA ES - Espagne
TALSA LOGISTICA	B42184002	C/ CELTIBERIA nº1-3 42110 OLVEGA (SORIA) ES - Espagne
TOVAR GIL	B42170878	AVDA VALLADOLID 70 42005 SORIA ES - Espagne
Trans Codo SL	2500038909	Pol. Ind. Torre-Serona-Poligon Industrial Torre- Serona c/Solsona 4-1D 25131 TORRE-SERONA ES - Espagne

TRANS JAYLO SA	15T01232021252014	POL. LA SERNA, NAVE 6, 16 31500 TUDELA (NAVARRA) ES - Espagne
TRANSJAVIER PEREIRA S.L.	B32472391	Rua Canella Cega 104, 1ºE 32600 VERIN ES - Espagne
Translino E hijo	2400050438	Avda San Froilan 97 24005 Leon ES - Espagne
TRANSNORIEGA	B06449730	CTRA/ EX361, 8 6360 FUENTES DEL MAESTRE ES - Espagne
Transoliveira Transporte Mercadorias Lda	502619341	Ava Calouste Gubenkien nº13 R/C Dto 3400-161 OLIVEIRA DO HOSPITAL PT - Portugal
TRANSOREJA S.L	B75056499	IURRE, 20-21 20400 TOLOSA ES - Espagne
TRANSPAIS	A-43201755	TRANSPAIS Sede Central POLIGONO INDUSTRIAL ARGENTERIA PARCELAS D-H 43470 LA SELVA DE CAMP (TARRAGONA) ES - Espagne
TRANSPAMAR	B24283665	Ctra Nacional 630Km 8 24231 ONZONILLA - LEON ES - Espagne
Transporte Repolho, Lda	504930710	Estrada Antonio Coelho, 2C 2440-211 TORRINHAS PT - Portugal
Transportes Argelich S.A.	A25043407	C/ Ave Maria 1 25230 MOLLERUSSA ES - Espagne
TRANSPORTES COLONIALES DEL SUR S.C.A.	B14657795	APDO. CORREOS nº 84 14120 FUENTE PALMERA (CÓRDOBA) ES - Espagne
Transportes Ferri e Hijos SL	B37298932	C/ Buen Pastor 7, 2º B 37002 Salamanca ES - Espagne
Transportes GINAMAR, S.L.	B46355814	Polig. Ind. El Melero, Parcela 80 -A /Apdo. Correos Nº24 - 46300 UTIEL ES - Espagne
Transportes Manuel Silvério Unipessoal LDA	506385930	Estrada de Viana,23 nº porta 7220-524 SAO BARTOLOMEU DO OUTEIRO PT - Portugal
TRANSPORTES PALO XXI, SL.	B10422251	Pol. Ind. Cerro San Francisco, Nº18 10500 Valencia de Alcantara - CACERES ES - Espagne
TRANSPORTES PICANTILLO SL	B43366400	Carrer Pintor Fuster, 36 43205 REUS ES - Espagne
TRANSPORTES SAPLAMA S.L	PNTTD_2020_1369	C/ ESTRELLA 47 / P.IND. LOS VILLARES 37184 VILLARES DE LA REINA SALAMANCA ES - Espagne
TRANSPORTES VALLE DEL OJA, S.L.	B26235176	Ctra.Logrono km.44,11 26257 BANARES (LA RIOJA) ES - Espagne
Transports AUREBEN TESSIER	50270361400029	ZA La Tignonnaire 85430 AUBIGNY LES CLOUZEUX FR - France
TRANSPORTS PORQUERES, S.A.U.	ES A-17098690	POL. IND. LA FARGA RONDA CANALETA, 9-13 APT. CORREUS 187 17820 BANYOLES (GIRONA) ES - Espagne

TRANSPORTS ROUSSELOT	38230029100012	R5 Chez Mesnard 17210 ORIGNOLLES FR - France
TRANSPORTS SUDRE	35179456500017	Route de Luçon / BP 15 85370 MOUZEUIL SAINT MARTIN FR - France
Transports VILA PRAT SL.	T3155	Paseig eld ametllers parc 9-10 25280 SOLSONA ES - Espagne
TRANSREGUMIEL S.L.	B09351222	C/ Real n°4 Bajo 9693 REGUMIEL DE LA SIERRA ES - Espagne
TRANSVERICH	A44030195	Pol. Industrial Las Horcas Parc. I-A Nave 22-23 Alcaniz 44600 TERUEL ES - Espagne
TRONOVA S.L.	B43408632	Calle Mestre Felix Gracia 22 43580 DELTEBRE ES - Espagne
TRUCK ROM INTERNATIONAL SRL	17411680	SOS Stefan cel mare 37 20132 BUCAREST RO - Roumanie
URBELTZ	53456068500016	Maison Urbeltzia 64640 HELETTE FR - France
VIROSQUE TTE Y LOGISTICA	PNTTD_2021_0091	Parque Logistico de Velencia Fase II Manzana M8 46190 RIBA ROJA DEL TURIA ES - Espagne

### Courtesy translation

(in case of conflict, only the French version is valid)

**Topic** : Transboundary movements of waste – consent for notification n° **FR 2022 003002**

Dear Sir or Madam,

In compliance with the European Regulation (EC) n° 1013/2006 dated on 14 June 2006 – Waste Shipment Regulation (WSR) - you have recently submitted the notification file as referred to in topic so as to be allowed to achieve waste transboundary movements.

Following to your file instruction, you are stated the French competent authority grants consent for waste shipments within the requirements mentioned in the articles below.

#### **Article 1 - Consent topic**

This consent is granted for waste transboundary movements as accurately featured in the chart below :

Notification number	<b>FR 2022 003002</b>	Quantity	2400,000 tons
Basel/OECD Code	AC170	Nature	Bois de classe AB : Bois et dérivés : 99.5% Métaux et gravillons : 0.5%
EC code	19 12 07	<b>Consignee</b>	
<b>Notifier</b>		KRONOSPAN SL Barrio de Castaneres S/N 09199 BURGOS ES - Espagne	
PAPREC France 5-7, Rue des Piliers de la Chauvinière 44800 SAINT HERBLAIN FR - France		<b>Operation</b>	
		R3	
<b>Producer</b> COVED 03 Lieu Dit Villeneuve 03190 MAILLET FR - France			

Any later updating referred to in notification file will have to be priorly mentioned to each competent authority, including the financial guarantee.

#### **Article 2 - Validity of the consent**

In compliance with the provisions of national and EU regulations, this consent is valid from 05/07/2022 until 04/07/2023, for an amount of 2400,000 tons.

If the documents below don't cover the shipments within the notification period, then, this consent will be terminated :

- the facility permit ;
- the trading registration for brokers involved in the notification.

These documents must be sent using GISTRID software (tab « supporting documents »).

#### **Article 3 - Financial guarantee**

The decision by the ministry of Ecology dated on 13 July 2011, in accordance with financial guarantee regarding transboundary movements of waste, determines the active quantity as : « the maximal quantity of waste in shipment within the notification. The quantity of waste in shipment at an accurate time takes into account all the shipments on moving at an accurate time. A shipment is on moving as soon as it starts and until the competent authority agrees on releasing the shipment guarantee in compliance with the article 6 either paragraph 5 or 6 ».

In accordance with this decision, a financial guarantee by 23403,600 € to the French competent authority was implemented by the notifier.

This guarantee was based on the active quantity of 115,000 tons, which will have to be respected within the notification period and never exceeded.

In case of interim operation, the refund of the financial guarantee will be achieved in compliance with article 6.6 from the WSR.



#### **Article 4 – Requirements regarding waste shipments**

4.1 - This notification allows the carriers listed on annex 1.

4.2 - The consent for transboundary movements of waste is only granted for the WSR and not submitted to any other domestic or European Regulation.

4.3 - The shipment of waste, hazardous or not, on the domestic ground is submitted to the provisions of the articles R541-50 and R541-60 of the French Environment Regulation which requests the carrier's registration for waste shipment.

Before any shipment, the notifier has to check, for each involved vehicle, the validity of insurance policy, and if requested by the nature of the waste shipment, the validity of the ADR certificate.

A copy of the insurance policy or of the statement has to be closed to every shipment.

If within the shipment period, the carrier's insurance or license is no more valid, then, the consent will be withdrawn.

The notifier will submit to PNTTD, following their expiration, the insurance statements and the proofs of the carriers' registrations. These documents must be sent using GISTRID software (tab « carriers »).

4.4 - The following documents have to be closed for each shipment :

- the pattern filled in of the movement document ;
- copies of notification documents signed by every competent authority involved ;
- a copy of the registration for waste shipment ;
- a copy of the contract between notifier and consignee (submitted on demand).

#### **Article 5 – Transmission of movement documents**

In compliance with the WSR – article 16, the notifier is requested to send to PNTTD all the movement documents on the GISTRID software (see how to do on our website in English / tab « using GISTRID » \*).

#### **Article 6 – General conditions of the consent and reasons for its withdrawal**

This consent is submitted to the provisions based on the WSR, article 11 for disposal and article 12 for recovery.

Furthermore, in compliance with article 9.8 of the WSR, this consent will be withdrawn if :

- the composition of the waste is not as notified ;
- the waste is not recovered or disposed of in compliance with the facility permit which performs the said operation;
- the waste had to be or will have to be shipped, recovered or disposed of in a way that is not in accordance with the information filled in or annexed to the notification and movement documents ;
- the conditions imposed by the shipments are not respected.

#### **Article 7 – Legal remedies**

Legal remedies can be performed within 2 months following this consent reception.

If required, the notifier can make remedie against this consent to the competent administrative court. The judge has to be brought in to within this period.

#### **For information**

The shipments of this consent could be submitted to the « TGAP ». For more information about this fee, please consult the web site : <https://www.impots.gouv.fr>

Yours sincerely,

Signature

---

\* Special note for translation



<b>1. Exportateur - notifiant N° d'enregistrement :</b> 33305026400194 <b>Nom :</b> PAPREC France <b>Adresse :</b> 5-7, Rue des Piliers de la Chauvinière 44800 SAINT HERBLAIN France <b>Personne à contacter :</b> VERGER Carollane <b>Tél. :</b> +33 240169779 <b>Télécopie :</b> <b>Courrier électronique :</b> carollane.verger@paprec.com	<b>3. N° de notification :</b> FR 2022 003002 <b>Notification concernant</b> A.I) Transfert unique : <input type="checkbox"/> ii) Transferts multiples : <input checked="" type="checkbox"/> B.I) Élimination (1) : <input type="checkbox"/> ii) Valorisation : <input checked="" type="checkbox"/> C. Installation de valorisation bénéficiant du consentement préalable (2) (3) Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> <b>4. Nombre total de transferts prévus :</b> 150												
<b>2. Importateur - destinataire N° d'enregistrement :</b> ESB98426554 <b>Nom :</b> KRONOSPAN <b>Adresse :</b> SL Barrio de Castaneres S/N 09199 BURGOS Espagne <b>Personne à contacter :</b> GONZALEZ Alvaro <b>Tél. :</b> 00 34 947 484 900 <b>Télécopie :</b> 00 34 947 483 713 <b>Courrier électronique :</b> alvaro.gonzalez@kronospan.es	<b>5. Quantité totale prévue (4) :</b> Tonnes (Mg) : 2400,000 m³ : <b>6. Période prévue pour le(s) transfert(s) (4) :</b> Premier départ : 05.07.22 Dernier départ : 04.07.23 <b>7. Type(s) de conditionnement (5) :</b> 9 Vrac en bennes à fond mouvant Prescriptions spéciales de manutention (6) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>												
<b>8. Transporteur(s) prévu(s) N° d'enregistrement :</b> <b>Nom (7) :</b> Voir annexe des transporteurs <b>Adresse :</b> <b>Personne à contacter :</b> <b>Tél. :</b> <b>Télécopie :</b> <b>Courrier électronique :</b> <b>Voyen de transport (5) :</b> R	<b>11. Opération(s) d'élimination / de valorisation (2)</b> Code D / R (5) : R3 Technique utilisée (6) : Fabrication de panneaux de particules <b>Motif de l'exportation (1) (6) :</b> Valorisation de bois classe AB												
<b>9. Producteur(s) des déchets (1) (7) (8) N° d'enregistrement :</b> 343403531 02676 <b>Nom :</b> COVED 03 <b>Adresse :</b> Lieu Dit Villeneuve 03190 MAILLET FR - France <b>Personne à contacter :</b> FALLOURD Jean-Mathieu <b>Tél. :</b> 00 33 470 02 03 24 <b>Télécopie :</b> <b>Courrier électronique :</b> jean-mathieu.fallourd@paprec.com <b>Lieu et procédé de production (6) :</b> Bagnac sur Cele Tri et broyage du bois	<b>12. Dénomination et composition des déchets (6) :</b> Bois de classe AB : Bois et dérivés : 99.5% Métaux et gravillons : 0.5% <b>13. Caractéristiques physiques (5) :</b> 2												
<b>10. Installation d'élimination (2) :</b> <input type="checkbox"/> ou installation de valorisation (2) : <input checked="" type="checkbox"/> <b>N° d'enregistrement :</b> <b>Nom :</b> KRONOSPAN <b>Adresse :</b> SLBarrio de castaneres S/N 09199 BURGOS Espagne <b>Personne à contacter :</b> GONZALEZ Alvaro <b>Tél. :</b> +34.947.484.900 <b>Télécopie :</b> <b>Courrier électronique :</b> a.gonzalez@kronospan.es <b>Lieu effectif de l'élimination/de la valorisation :</b> BURGOS	<b>14. Identification des déchets (Indiquer les codes correspondants)</b> i) Convention de Bâle - annexe VIII (ou IX s'il y a lieu) : - ii) Code OCDE (si différent de i)) : AC170 iii) Liste des déchets de la CE : 19 12 07 iv) Code national dans le pays d'exportation : v) Code national dans le pays d'importation : vi) Autres (préciser) vii) Code Y : - viii) Code H (5) : - ix) Classe ONU (5) : x) N° d'identification ONU : xi) Dénomination ONU : xii) Code(s) des douanes (SH) : 4401.39												
<b>5. a) Pays/États concernés, b) numéro de code des autorités compétentes s'il y a lieu, c) points précis d'entrée ou de sortie (point de passage frontalier ou port)</b>													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>État d'exportation/d'expédition</th> <th>État(s) de transit (entrée et sortie)</th> <th>État d'importation/de destination</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>) FR - France</td> <td></td> <td>ES - Espagne</td> </tr> <tr> <td>) F</td> <td></td> <td>ES9</td> </tr> <tr> <td>) BIRIATOU</td> <td></td> <td>IRUN</td> </tr> </tbody> </table>		État d'exportation/d'expédition	État(s) de transit (entrée et sortie)	État d'importation/de destination	) FR - France		ES - Espagne	) F		ES9	) BIRIATOU		IRUN
État d'exportation/d'expédition	État(s) de transit (entrée et sortie)	État d'importation/de destination											
) FR - France		ES - Espagne											
) F		ES9											
) BIRIATOU		IRUN											
<b>6. Bureaux de douane d'entrée et/ou de sortie et/ou d'exportation (Communauté européenne):</b>													
<b>Entrée :</b> <b>Sortie :</b> <b>Exportation :</b>													
<b>7. Déclaration de l'exportateur / du notifiant / du producteur (1) :</b> Je soussigné certifie que les renseignements indiqués sont exacts et établis de bonne foi. Je certifie également que les obligations contractuelles écrites prévues par la réglementation ont été remplies et que le mouvement transfrontière est ou sera couvert par toutes les assurances ou garanties financières éventuellement requises.													
<b>Nom de l'exportateur / du notifiant :</b> Stéphane ARMANDE <b>Nom du producteur :</b> COVED 03	<b>Date :</b> 31/05/22 <b>Signature :</b> <b>Date :</b> 31/05/22 <b>Signature :</b>												
<b>RÉSERVÉ AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES</b>													
<b>8. Accusé de réception délivré par l'autorité compétente des pays d'importation - de destination / de transit (1) / d'exportation - d'expédition (9) :</b> <b>Copie :</b> <b>Notification reçue le :</b> <b>Accusé de réception transmis le :</b> <b>Nom de l'autorité compétente :</b> <b>Cachet et/ou signature :</b>	<b>20. Consentement écrit (1) (8) au mouvement accordé par l'autorité compétente de (pays) :</b> FRANCE <b>Consentement accordé le :</b> 27/06/2022 <b>Consentement valable du :</b> 05/07/2022 <b>au :</b> 04/07/2023 <b>Conditions particulières :</b> Non <input type="checkbox"/> Si oui, voir case 21 (6) : <input checked="" type="checkbox"/> <b>Nom de l'autorité compétente :</b> <b>Cachet et/ou signature :</b> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> Le Ministre en charge de l'Environnement </div>												
<b>9. Conditions particulières au consentement ou raisons de l'objection</b> voir courrier joint													

Requis par la convention de Bâle.  
En cas d'opération R12/R13 ou D13-D15, joindre aussi s'il y a lieu les renseignements correspondants sur les installations R12/R13 ou D13-D15 concernées et les installations R1-R11 ou D1-D12 concernées.  
A remplir pour les mouvements dans la zone de l'OCDE et seulement dans les cas visés par B ii).  
Joindre une liste détaillée en cas de transferts multiples.

(5) Voir les codes dans la liste des abréviations et codes d'annexe.  
(6) Joindre des renseignements plus détaillés s'il y a lieu.  
(7) Joindre une liste s'il y a plusieurs producteurs.  
(8) Si la législation nationale l'exige.  
(9) Le cas échéant dans le cadre de la décision de l'OCDE.

## Liste des abréviations et codes utilisés dans le document de notification

### OPÉRATIONS D'ÉLIMINATION (case 11)

- D1 Dépôt sur ou dans le sol (par ex., mise en décharge, etc.)
- D2 Traitement en milieu terrestre (par ex., biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols, etc.)
- D3 Injection en profondeur (par ex., injection des déchets pompables dans des puits, des dômes de sel ou des failles géologiques naturelles, etc.)
- D4 Lagunage (par ex., déversement de déchets liquides ou de boues dans des puits, des étangs ou des bassins, etc.)
- D5 Mise en décharge spécialement aménagée (par ex., placement dans des alvéoles élanches séparées, recouvertes et isolées les unes et les autres et de l'environnement, etc.)
- D6 Rejet dans le milieu aquatique excepté les mers ou océans
- D7 Rejet dans les mers ou océans, y compris enfouissement dans le sous-sol marin
- D8 Traitement biologique non spécifié ailleurs sur cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés de cette liste
- D9 Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs sur cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés de cette liste (par exemple, évaporation, séchage, calcination, etc.)
- D10 Incinération à terre
- D11 Incinération en mer
- D12 Stockage permanent (par ex., placement de conteneurs dans une mine, etc.)
- D13 Mélange ou regroupement préalablement à l'une des opérations de cette liste
- D14 Reconditionnement préalablement à l'une des opérations de cette liste
- D15 Stockage préalablement à l'une des opérations de la présente liste.

### OPÉRATIONS DE VALORISATION (case 11)

- R1 Utilisation comme combustible (autrement qu'en incinération directe) ou autre moyen de produire de l'énergie (Bâle/OCDE) - Utilisation principalement comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie (UE)
- R2 Récupération ou régénération des solvants
- R3 Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants
- R4 Recyclage ou récupération des métaux ou des composés métalliques
- R5 Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques
- R6 Régénération des acides ou des bases
- R7 Récupération des produits servant à capter les polluants
- R8 Récupération des produits provenant des catalyseurs
- R9 Régénération ou autres réemplois des huiles usées
- R10 Épandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie
- R11 Utilisation de matériaux résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées R1 à R10
- R12 Échange de déchets en vue de les soumettre à l'une quelconque des opérations numérotées
- R13 Stockage de matériaux en vue de les soumettre à l'une des opérations de la présente liste.

### TYPES DE CONDITIONNEMENT (case 7)

- . Fût métallique
- . Tonneau en bois
- . Bidon (jerrycane)
- . Caisse
- . Sac
- . Emballage composite
- . Récipient à pression
- . Récipient pour vrac
- . Autre (préciser)

### CODE H ET CLASSE ONU (case 14)

Classe ONU Code H Caractéristiques

1	H1	Matières explosives
3	H3	Matières liquides inflammables
4.1	H4.1	Matières solides inflammables
4.2	H4.2	Matières spontanément inflammables
4.3	H4.3	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables
5.1	H5.1	Matières comburantes
5.2	H5.2	Peroxydes organiques
6.1	H6.1	Matières toxiques (aiguës)
6.2	H6.2	Matières infectieuses
8	H8	Matières corrosives
9	H10	Matières libérant des gaz toxiques au contact de l'air ou de l'eau
9	H11	Matières toxiques (effets différés ou chroniques)
9	H12	Matières écotoxiques
9	H13	Matières susceptibles après élimination de donner lieu, par quelque moyen que ce soit,

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES (case 13)

- Poudreux / pulvérulent
- Solide
- Pâteux / sirupeux
- Boueux
- Liquide
- Gazeux
- Autre (préciser)

une autre substance, par ex. un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus.

On trouvera davantage d'informations, notamment sur l'identification des déchets (case 14), c'est-à-dire sur les codes des déchets figurant aux annexes VIII et IX de la convention de Bâle et les codes Y, dans un manuel d'application/d'instructions disponible auprès de l'OCDE et du secrétariat de la convention de Bâle.

1. Correspondant à la notification n° : FR 2022 003002		2. Numéro de série du transfert / nombre total de transfert : / 150	
3. Exportateur - notifiant N° d'enregistrement : 33305028400194 Nom : PAPREC France Adresse : 5-7, Rue des Piliers de la Chauvinière 44800 SAINT HERBLAIN France Personne à contacter : VERGER Carollanne Tél. : +33 240169779 Télécopie : Courrier électronique : carollanne.verger@paprec.com		4. Importateur - destinataire N° d'enregistrement : ESB98426554 Nom : KRONOSPAN Adresse : SL Barrio de Castaneres S/N 09199 BURGOS Espagne Personne à contacter : GONZALEZ Alvaro Tél. : 00 34 947 484 900 Télécopie : 00 34 947 483 713 Courrier électronique : alvaro.gonzalez@kronospan.es	
5. Quantité réelle : Tonnes (Mg) : m³ :		6. Date réelle du transfert :	
7. Conditionnement : Type(s) (1) : 9 Vrac en bennes à fond mouvant		Nombre de colis : Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Prescriptions spéciales de manutention (2) : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>			
8. (a) 1er transporteur (3) : N° d'enregistrement : Nom : Adresse : Tél. : Télécopie : Courrier électronique :		8. (b) 2e transporteur : N° d'enregistrement : Nom : Adresse : Tél. : Télécopie : Courrier électronique :	
		8. (c) Dernier transporteur : N° d'enregistrement : Nom : Adresse : Tél. : Télécopie : Courrier électronique :	
----- À remplir par le représentant du transporteur -----			
Moyen de transport (1) : Date de la prise en charge : Signature :		Moyen de transport (1) : Date de la prise en charge : Signature :	
9. Producteur(s) des déchets (4) (5) (6) N° d'enregistrement : 343403531 02676 Nom : COVED 03 Adresse : Lieu Dit Villeneuve 03190 MAILLET FR - France Personne à contacter : FALLOURD Jean-Mathieu Tél. : 00 33 470 02 03 24 Télécopie : Courrier électronique : jean-mathieu.fallourd@paprec.com Lieu de production (2) : Bagnac sur Cele Tri et broyage du bois		12. Dénomination et composition des déchets (2) : Bois de classe AB : Bois et dérivés : 99.5% Métaux et gravillons : 0.5%	
10. Installation d'élimination : <input type="checkbox"/> ou installation de valorisation : <input checked="" type="checkbox"/> N° d'enregistrement : Nom : KRONOSPAN Adresse : SLBarrio de castaneres S/N 09199 BURGOS Espagne Personne à contacter : GONZALEZ Alvaro Tél. : +34.947.484.900 Télécopie : Courrier électronique : a.gonzalez@kronospan.es Lieu effectif de l'élimination/de la valorisation (2) : BURGOS		13. Caractéristiques physiques (1) : 2	
11. Opération(s) d'élimination / de valorisation Code D / R (1) : R3		14. Identification des déchets (indiquer les codes correspondants) i) Convention de Bâle - annexe VIII (ou IX s'il y a lieu) : - ii) Code OCDE [si différent de i)] : AC170 iii) Liste des déchets de la CE : 19 12 07 iv) Code national dans le pays d'exportation : v) Code national dans le pays d'importation : vi) Autres (préciser) vii) Code Y : - viii) Code H (1) : - ix) Classe ONU (1) : x) N° d'identification ONU : xi) Dénomination ONU : xii) Code(s) des douane(s) (SH) : 4401.39	
15. Déclaration de l'exportateur / du notifiant / du producteur (4) : Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cases ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. Je certifie également que les obligations contractuelles écrites prévues par la réglementation ont été remplies, que le mouvement transfrontière est couvert par toutes les assurances ou garanties financières éventuellement requises et que toutes les autorisations requises ont été reçues des autorités compétentes des pays concernés. Nom : _____ Date : _____ Signature : _____			
16. À remplir par toute personne impliquée dans le mouvement transfrontière s'il y a lieu de fournir d'autres renseignements :			
17. Transfert reçu par l'importateur - le destinataire (autre qu'une installation) : Date : _____ Nom : _____ Signature : _____			
<b>À REMPLIR PAR L'INSTALLATION D'ÉLIMINATION / DE VALORISATION</b>			
18. Transfert reçu à l'installation d'élimination <input type="checkbox"/> ou de valorisation <input type="checkbox"/> Date de réception : _____ Quantité reçue : Tonnes (Mg) : _____ Date approximative d'élimination / de valorisation : _____ Opération d'élimination - de valorisation (1) : _____ Nom : _____ Date : _____ Signature et cachet : _____		19. Je soussigné certifie que l'élimination / la valorisation des déchets décrits ci-dessus a été effectuée. Nom : _____ Date : _____ Signature et cachet : _____	
Acceptée : <input type="checkbox"/> Rejetée* : <input type="checkbox"/> *contacter immédiatement les autorités compétentes			
Voir les codes dans la liste des abréviations et codes ci-jointe. Joindre des renseignements plus détaillés s'il y a lieu. S'il y a plus de trois transporteurs, joindre les renseignements prévus aux cases 8 a, b, c).			
(4) Requis par la convention de Bâle. (5) Joindre une liste s'il y a plusieurs producteurs. (6) Si la législation nationale l'exige.			

<b>20. Pays d'exportation - d'expédition ou bureau de douane de sortie</b> Les déchets décrits dans le présent document de mouvement ont quitté le pays le : Signature : Cachet :	<b>21. Pays d'importation - de destination ou bureau de douane d'entrée</b> Les déchets décrits dans le présent document de mouvement sont entrés dans le pays le : Signature : Cachet :
---	--

<b>22. Cachet des bureaux de douane des pays de transit</b>			
Nom du pays :		Nom du pays :	
Entrée :	Sortie :	Entrée :	Sortie :
Nom du pays :		Nom du pays :	
Entrée :	Sortie :	Entrée :	Sortie :

**Liste des abréviations et codes utilisés dans le document de notification**

<b>OPÉRATIONS D'ÉLIMINATION (case 11)</b>	
01	Dépôt sur ou dans le sol (par ex., mise en décharge, etc.)
02	Traitement en milieu terrestre (par ex., biodégradation de déchets liquides ou de boues dans les sols, etc.)
03	Injection en profondeur (par ex., injection des déchets pompables dans des puits, des dômes de sel ou des failles géologiques naturelles, etc.)
04	Lagunage (par ex., déversement de déchets liquides ou de boues dans des puits, des étangs ou des bassins, etc.)
05	Mise en décharge spécialement aménagée (par ex., placement dans des alvéoles étanches séparées, recouvertes et isolées les unes et les autres et de l'environnement, etc.)
06	Rejet dans le milieu aquatique excepté les mers ou océans
07	Rejet dans les mers ou océans, y compris enfouissement dans le sous-sol marin
08	Traitement biologique non spécifié ailleurs sur cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés de cette liste
09	Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs sur cette liste, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés de cette liste (par exemple, évaporation, séchage, calcination, etc.)
10	Incinération à terre
11	Incinération en mer
12	Stockage permanent (par ex., placement de conteneurs dans une mine, etc.)
13	Mélange ou regroupement préalablement à l'une des opérations de cette liste
14	Reconditionnement préalablement à l'une des opérations de cette liste
15	Stockage préalablement à l'une des opérations de la présente liste.

<b>OPÉRATIONS DE VALORISATION (case 11)</b>	
R1	Utilisation comme combustible (autrement qu'en incinération directe) ou autre moyen de produire de l'énergie (Bâle/OCDE) - Utilisation principalement comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie (UE)
R2	Récupération ou régénération des solvants
R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants
R4	Recyclage ou récupération des métaux ou des composés métalliques
R5	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques
R6	Régénération des acides ou des bases
R7	Récupération des produits servant à capter les polluants
R8	Récupération des produits provenant des catalyseurs
R9	Régénération ou autres réemplois des huiles usées
R10	Épandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie
R11	Utilisation de matériaux résiduels obtenus à partir de l'une des opérations numérotées R1 à R10
R12	Échange de déchets en vue de les soumettre à l'une quelconque des opérations numérotées
R13	Stockage de matériaux en vue de les soumettre à l'une des opérations de la présente liste.

<b>TYPES DE CONDITIONNEMENT (case 7)</b>	<b>CODE H ET CLASSE ONU (case 14)</b>		
Fût métallique Tonneau en bois Bidon (jerrycane) Caisse Sac Emballage composite Réceptif à pression Réceptif pour vrac Autre (préciser)	<b>Classe ONU</b>	<b>Code H</b>	<b>Caractéristiques</b>
	1	H1	Matières explosives
	3	H3	Matières liquides inflammables
	4.1	H4.1	Matières solides inflammables
	4.2	H4.2	Matières spontanément inflammables
	4.3	H4.3	Matières qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables
	5.1	H5.1	Matières comburantes
	5.2	H5.2	Peroxydes organiques
	6.1	H6.1	Matières toxiques (aiguës)
	6.2	H6.2	Matières infectieuses
	8	H8	Matières corrosives
	9	H10	Matières libérant des gaz toxiques au contact de l'air ou de l'eau
	9	H11	Matières toxiques (effets différés ou chroniques)
	9	H12	Matières écotoxiques
	9	H13	Matières susceptibles après élimination de donner lieu, par quelque moyen que ce soit, à une autre substance, par ex. un produit de lixiviation, qui possède l'une des caractéristiques énumérées ci-dessus.
<b>MOYENS DE TRANSPORT (case 8)</b>			
= Route			
= Train/Rail			
= Mer			
= Air			
= Navigation intérieure			
<b>CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES (case 13)</b>			
Poudreux / pulvérulent			
Solide			
Pâteux / sirupeux			
Boueux			
Liquide			
Gazeux			
Autre (préciser)			

Trouvera davantage d'informations, notamment sur l'identification des déchets (case 14), c'est-à-dire sur les codes des déchets figurant aux annexes VIII et IX de la convention de Bâle/OCDE et les codes Y, dans un manuel d'application/d'instructions disponible auprès de l'OCDE et du secrétariat de la convention de Bâle.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion et au suivi de la présente déclaration. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la direction générale de la prévention des risques du ministère chargé de l'environnement.